FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Format: NA Version 1.07



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6196-A

Synonymes BIFENTHRIN: (2-methyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)methyl

(1R,3R)-rel-3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylat

e (CAS name); 2-methyl-3-phenylbenzyl

(1RS)-cis-3-(2-chloro-3,3,3-trifluoroprop-1-enyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

(IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Bifenthrine

Autre Nom Commercial Capture 240 EC Insecticide

PCP # 31396

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales:

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H332 Nocif par inhalation
- H351 Susceptible de provoguer le cancer
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Dangers physiques

H226 - Liquide et vapeurs inflammables



Conseils de prudence - Prévention

- P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P264 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 Porter des gants de protection
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. Ne pas fumer
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

FDS n°: 6196-A

Date de révision : 2020-05-05

Version 1.07

P331 - NE PAS faire vomir P330 - Rincer la bouche

P370 + P378 - En cas d'incendie : utiliser Foam. Carbon dioxide (CO2). Dry chemical. Water spray or fog pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	50-60
Bifenthrin	82657-04-3	25.1
Pseudocumene	95-63-6	<20
Petroleum distillates, solvent dewaxed light paraffinic	64742-56-9	<5
Xylenes	1330-20-7	<1
Petroleum distillates, solvent dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	<1
Cumene	98-82-8	<1
Propylène glycol	57-55-6	<1

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4	PRFM	IEDE	901	NIC
4	PRFIN	IFR.S	2011	\sim

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître

le traitement approprié.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services

d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes e effets, aigus ou retardés

Les plus importants symptômes et Réactions allergiques cutanées. Effets sur le système nerveux central.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement

Ce produit est un pyréthrinoïde. Si des grandes quantités ont été ingérées, l'estomac et les intestins doivent être évacués. Le traitement est symptomatique et consiste en un

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

particulier, le cas échéant traitement de soutien. Huiles digestibles ou l'alcool peuvent augmenter l'absorption et

doivent donc être évités. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une

pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie mineur Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Eau pulvérisée. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Dangers spécifiques du produit Liquide combustible

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de

protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

DiversPour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre

produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de

l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez

les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour

animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des

animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Pseudocumene	-	-	TWA: 25 ppm	-
(95-63-6)			TWA: 125 mg/m ³	
Xylenes	STEL 150 ppm	TWA: 100 ppm	-	Mexico: TWA 100 ppm
(1330-20-7)	TWA: 100 ppm	TWA: 435 mg/m ³		Mexico: STEL 150 ppm
Cumene	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	IDLH: 900 ppm	Mexico: TWA 50 ppm
(98-82-8)		TWA: 245 mg/m ³	TWA: 50 ppm	
		S*	TWA: 245 mg/m ³	
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Xylenes	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
(1330-20-7)	STEL: 150 ppm	TWA: 434 mg/m ³		TWA: 434 mg/m ³
		STEL: 150 ppm		STEL: 150 ppm
		STEL: 651 mg/m ³	STEL: 150 ppm	STEL: 651 mg/m ³
Cumene	TWA: 25 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
(98-82-8)	STEL: 75 ppm	TWA: 246 mg/m ³		TWA: 246 mg/m ³
Propylène glycol	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-
(57-55-6)			aerosol only	
			TWA: 50 ppm	
			aerosol and vapor	
			T14/4 455 / 0	
			TWA: 155 mg/m ³	
			aerosol and vapor	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps Minimiser la contamination de la peau en suivant les bonnes pratiques d'hygiène

industrielle.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver

l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement

pour des fuites.

Protection respiratoire Pour les poussières, éclaboussures, brouillard ou expositions porter des masques masque

respiratoire de la moitié en élastomère avec des cartouches appropriées et / ou des filtres, qui est approuvé pour les pesticides (US NIOSH / MSHA, EU CEN ou un organisme de

certification comparable).

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

Date de révision : 2020-05-05

Version 1.07

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Ambre Liquide État physique Liquide Couleur Ambre

Odeurhydrocarbure aromatiqueSeuil olfactifAucun renseignement disponiblepHAucun renseignement disponible

Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 44 - 46 °C / 111.2 - 114.8 °F vase clos

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

7.8 - 8.0 lb/gal. (940 - 960 g/L)

Densité 0.94 - 0.96 @ 20 °C

Solubilité dans l'eau Émulsifie

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

Masse moléculaireAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

 DL50 orale
 262 mg/kg (rat)

 DL50 épidermique
 > 2000 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation 1.86 mg/l 4 heures (rat) (brouillard)

Lésions oculaires graves/irritation Légère irritation (lapin).

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation régulière (de lapin). **Sensibilisation**Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg (Nyúl)	>5,2 mg/L
Bifenthrin (82657-04-3)	55 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)	0.8 mg/L (female, rat) 4 h
Pseudocumene (95-63-6)	3280 mg/kg (Rat)	3160 mg/kg (Rabbit)	18 g/m³(Rat)4 h
Petroleum distillates, solvent dewaxed light paraffinic (64742-56-9)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg(Rabbit)	> 5399 mg/m³(Rat) 4 h
Xylenes (1330-20-7)	3500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	11 mg/l (Rat) 4 h
Petroleum distillates, solvent dewaxed heavy paraffinic (64742-65-0)	> 15000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg(Rabbit)	> 2400 mg/m³(Rat) 4 h
Cumene (98-82-8)	1400 mg/kg (Rat)	3160 mg/kg (Rabbit)	> 17,6 mg/L (Rat) 4 h
Propylène glycol (57-55-6)	20000 mg/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes De fortes doses de bifenthrine ingérés par les animaux de laboratoire produit des signes de

toxicité, y compris des convulsions, des tremblements et un écoulement nasal sanglant.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Bifenthrine: L'exposition à long terme causé neurotoxicité (tremblements et troubles de la

marche) dans l'exposition précoce dans les études animales, mais des tremblements a

disparu avec l'exposition continue.

Mutagénicité Bifenthrine: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Bifenthrine: Réponse liée au traitement faible pour les adénocarcinomes du foie et des

tumeurs de la vessie (lésion bénigne) chez les souris mâles

Effets neurologiques Bifenthrine: Provoque des signes cliniques de neurotoxicité (tremblements, troubles de la

marche, salivation excessive) à une exposition aiguë ou subchronique. Tremblements ont

disparu avec l'exposition continue

Toxicité pour la reproductionBifenthrine: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Bifenthrine: Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées

ci-dessous.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.

Effets sur les organes cibles Bifenthrine: Système nerveux central (SNC)

Effets neurologiques

Bifenthrine: Provoque des signes cliniques de neurotoxicité (tremblements, troubles de la marche, salivation excessive) à une exposition aiguë ou subchronique. Tremblements ont

disparu avec l'exposition continue

Danger par aspiration L'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Petroleum distillates, solvent	A2		Known	
dewaxed light paraffinic				
64742-56-9				

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

Xylenes 1330-20-7		Group 3		
Petroleum distillates, solvent dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0	A2		Known	
Cumene 98-82-8		Group 2B	Reasonably Anticipated	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)
Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Bifenthrin (82657-04-3)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	14-day LC50	Eisenia fetida	> 8	mg/kg soil
	DL50	Collin de Virginie	1800	mg/kg
	96 h LC50	Salmo gairdneri	0.1	μg/l
	48 h EC50	Daphnia magna	0.11	μg/l
	21 d NOEC	Daphnia magna	0.00095	μg/l
	21 d NOEC	Pimephales promelas	1.86	μg/l
	30 d NOEC	Salmo gairdneri	0.012	μg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres
Vidence		00 h 1 050, 40 4 40 5 //	invertébrés aquatiques
Xylenes 1330-20-7		96 h LC50: 13,1 - 16,5 mg/L	48 h LC50: = 0,6 mg/L (Gammarus
1330-20-7		(Lepomis macrochirus) flow-through	lacustris) 48 h EC50: = 3,82 mg/L
		96 h LC50: 13,5 - 17,3 mg/L	(water flea)
		(Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50:	
		2,661 - 4,093 mg/L (Oncorhynchus	
		mykiss) static 96 h LC50: 23,53 -	
		29,97 mg/L (Pimephales promelas)	
		static 96 h LC50: 30,26 - 40,75	
		mg/L (Poecilia reticulata) static 96 h LC50: 7,711 - 9,591 mg/L	
		(Lepomis macrochirus) static 96 h	
		LC50: = 13,4 mg/L (Pimephales	
		promelas) flow-through 96 h LC50:	
		= 19 mg/L (Lepomis macrochirus)	
		96 h LC50: = 780 mg/L (Cyprinus	
		carpio) semi-static 96 h LC50: > 780	
		mg/L (Cyprinus carpio)	
Delvethylene glycel		24 h LC50: > 5000 mg/L (Carassius	
Polyethylene glycol 25322-68-3		auratus)	
	00 5 5050 40000//		40 h 5050 4000 mm/l (Damba's
Propylène glycol	96 h EC50: = 19000 mg/L	96 h LC50: 41 - 47 mL/L	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia
57-55-6	(Pseudokirchneriella subcapitata)	(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	magna) Static 24 h EC50: > 10000
		LC50: = 51400 mg/L (Pimephales	mg/L (Daphnia magna)
		promelas) static 96 h LC50: = 51600	
		mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	
		96 h LC50: = 710 mg/L (Pimephales	
		promelas)	101 5050 1000 11 10
Petroleum distillates, solvent		96 h LC50: > 5000 mg/L	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia
dewaxed light paraffinic		(Oncorhynchus mykiss)	magna)
64742-56-9			
Petroleum distillates, solvent		96 h LC50: > 5000 mg/L	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia
dewaxed heavy paraffinic		(Oncorhynchus mykiss)	magna)

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

64742-65-0			
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 μg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 μg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Pseudocumene 95-63-6		96 h LC50: 7,19 - 8,28 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 6,14 mg/L (Daphnia magna)
Cumene 98-82-8	72 h EC50: = 2,6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: 6,04 - 6,61 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 2,7 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: = 4,8 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 5,1 mg/L (Poecilia reticulata) semi-static	48 h EC50: 7,9 - 14,1 mg/L

Persistance et dégradation Bifenthrine: modérément persistante. Ne s'hydrolyse pas facilement. Difficilement

biodégradable.

Bioaccumulation Bifenthrine: La substance a un potentiel de bioconcentration.

Mobilité Bifenthrine: Immobile. Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN3351

Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthrinoïde, liquide, toxique, inflammable

Classe de danger 6.1 Classe subsidiaire 3 Groupe d'emballage Ш

Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable, 6.1 (3), PG III

TMD

N° ID/ONU UN3351

Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthrinoïde, liquide, toxique, inflammable

Classe de danger 6.1 Classe subsidiaire 3 Ш Groupe d'emballage

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

Polluant marin Bifenthrine.

Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons),

6.1 (3), PG III

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3351

Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthrinoïde, liquide, toxique, inflammable

Classe de danger 6.1
Classe de danger subsidiaire 3
Groupe d'emballage III

DésignationUN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons),

6.1 (3), PG III

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3351

Nom officiel d'expédition Pesticide pyréthrinoïde, liquide, toxique, inflammable

Classe de danger 6.1
Classe de danger subsidiaire 3
Groupe d'emballage III
No EMS F-E, S-D
Polluant marin Bifenthrine

Désignation UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons),

6.1 (3), PG III (42°C c.c.)

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de
			seuil %
Bifenthrin - 82657-04-3	82657-04-3	25.1	1.0
Pseudocumene - 95-63-6	95-63-6	<20	1.0
Xylenes - 1330-20-7	1330-20-7	<1	1.0
Cumene - 98-82-8	98-82-8	<1	1.0

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé
Oui
Danger chronique pour la santé
Oui
Risque d'incendie
Oui
Risque de décompression soudaine
Non
Danger de réaction
Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylenes 1330-20-7	100 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Date de révision : 2020-05-05

Version 1.07

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances	Quantités à déclarer de substances
	dangereuses	très dangereuses
Xylenes	100 lb	
1330-20-7	45.4 kg	
n-Butanol	5000 lb	
71-36-3	2270 kg	
Cumene	5000 lb	
98-82-8	2270 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

Avertissement

Il peut être mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Il provoque une irritation oculaire modérée. Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie	
Cumene - 98-82-8	Carcinogen	

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bifenthrin 82657-04-3	X		
Pseudocumene 95-63-6	X	X	Х
Petroleum distillates, solvent dewaxed light paraffinic 64742-56-9		X	
Xylenes 1330-20-7	X	X	X
Cumene 98-82-8	X	X	Х
Propylène glycol 57-55-6	X		Х

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	Х	Х	Х		Х	Х	Х	Х
Bifenthrin 82657-04-3				Х	Х	Х		
Pseudocumene 95-63-6	Х	Х	X	Χ	Х	X	Х	Х
Petroleum distillates,	Х	X	X		X	X	Х	Х

FDS n°: 6196-A

Date de révision: 2020-05-05

Version 1.07

solvent dewaxed light paraffinic 64742-56-9								
Xylenes 1330-20-7	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Petroleum distillates, solvent dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0	Χ	Х	Х		Х	Х	Х	Х
Cumene 98-82-8	Χ	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Propylène glycol 57-55-6	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS	

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers
	2			physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle
	2*			X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2020-05-05

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la fiche signalétique